

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 6 JANVIER 2016**

L'An Deux Mille Seize, le six janvier à vingt heures trente minutes

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Yves MORIN, Maire.

Date de convocation : 29 décembre 2015

**PRESENTS : MORIN Y. - GAUTHIER P. - DIGUET E. - GINGREAU R. - HAY J. - BERTHELOT MC- WILLOCQ A. - CESBRON R. - DAILLÈRE F. - BATISTA DA CUNHA H. LECOMTE C. - ENDUIT C.- VUILLEMIN M.**

**ABSENTS EXCUSÉS: MARTIN-JOVE O. - BOUTET JH.**

Mme Fanny DAILLÈRE a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 2 décembre 2015 est approuvé.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. RENOUELEMENT CONVENTION DE FORMATION ET D'ASSISTANCE DU PERSONNEL A L'UTILISATION D'UN SITE INFORMATIQUE CM20160106-004**

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique entre le Centre de Gestion et la commune de Boismé, le précédent contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2015.

Cette convention a pour objet de faciliter au personnel l'utilisation d'un site informatique en lui assurant la mise à disposition d'agent pour :

- la formation complémentaire à l'utilisation des logiciels de la société CEGID Public, acquis après formation initiale des agents de la collectivité,
- la formation initiale de nouveaux agents à l'utilisation des logiciels,
- la formation continue ou de perfectionnement aux produits,
- l'assistance à l'utilisation des produits,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte cette nouvelle convention qui prend effet le 1er janvier 2016 pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

**2. REMBOURSEMENT ACHAT 2 ROUES DE CHARENTE CM20160106-005**

Monsieur le Maire explique qu'un employé communal est allé acheter 2 roues de charrette auprès d'un particulier, Mme V. R., au nom de la commune de Boismé. Ce particulier ayant exigé d'être payé en espèces, l'employé communal a réglé la somme de 100 Euros en espèces sur ses deniers personnels ce dont atteste le vendeur. Il est donc proposé de rembourser l'employé concerné à hauteur des 100 Euros déboursés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de rembourser 100 € à l'employé concerné et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

**3. PRESENTATION DES DIVERS TRAVAUX DES COMMISSIONS**

✓ **Voirie :**

Travaux d'entretien à prévoir au budget

Commencement des travaux route de Clessé les 18-19/01/2016

Les employés vont refaire les passages piétons à la peinture. Coût 150 € HT environ.

Les travaux prévus à l'Hûmeau vont se faire à partir du 11/01/2016.

Des modifications seront à apporter au niveau des parkings de la garderie et de la salle omnisports.

✓ **Bâtiments :**

La porte des vestiaires au niveau des douches a été changée.

La peinture des WC publics a été refaite

Un halogène avec détecteur a été posé en sortie du Club-house

Un devis pour détecteur au niveau du bar pour allumer les deux néons au club-house a été demandé.

Le tour des illuminations a été fait. Rien au Plan d'eau. Eclairage dans les arbres le long du plan d'eau proposé pour l'an prochain. Renouvellement soit en bleu, soit en blanc pour l'avenir.

Voir avec Séolis : éclairage rue du Parc toute la nuit. Problème sur la marche forcée pour la nuit du 31/12 qui n'a pas fonctionné.

Problème jeu cassé au plan d'eau.

Contrat d'entretien régionale ascenseur 1188 € (prévoit la plupart des pièces en réparation) ou 900 € ( ne prévoit pas toutes les pièces) : il faut prendre l'option à 1188 €.

**Enfance :**

Temps d'accueils périéducatifs (TAP) : Anne trouve que cela se passe bien :

-galette des rois le 8/01

-boules de graisse pour oiseaux

- jeu questions-réponses sur le centre-bourg-plan d'eau-parc

-intervention de la commission scolaire pour la Chandeleur le 5/02

-Atelier livres

Prévisions faites jusqu'au 8/04. 50 enfants présents environ.

Cantine : objectif cantine à présenter en même temps que les fiches de poste avec un travail d'équipe à mettre en place. Revoir le temps de petits.

Foyer des jeunes : 2 parents référents. Réunion avec eux et les jeunes début décembre pour discuter des nuisances sonores et autres. Réunion en janvier 2016 prévue.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**1. DELIBERATION POUR OUVERTURE DES CREDITS BUDGETAIRES EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

**CM20160106-002**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la facture de Deux-Sèvres Aménagement concernant l'étude de faisabilité d'un aménagement commercial en centre Bourg

doit être mandatée avant le vote du BP 2016. De ce fait, il est proposé d'ouvrir les crédits nécessaires, dans la limite du quart des crédits votés en 2015, sous réserve que ceux-ci soient repris et complétés en 2016 lors du vote du Budget primitif 2016. Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE l'ouverture des crédits budgétaires suivants en investissement :

| <b>DEPENSES</b>                    |                   |
|------------------------------------|-------------------|
| <b>2031-0027 Frais d'études</b>    | <b>1 226.00 €</b> |
| <b>RECETTES</b>                    |                   |
| <b>1323 Subvention Département</b> | <b>1 226.00 €</b> |

Ceci afin de permettre le mandatement de la facture Deux-Sèvres Aménagement d'un montant de 15 120.00 € TTC. Ces ouvertures de crédits budgétaires avant vote du Budget primitif seront reprises lors du vote du budget primitif 2016. Le Conseil Municipal, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

**2. MISE A DISPOSITION AUPRES DU CCAS DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE :**

Une proposition sera faite auprès du CCAS pour une mise à disposition de la secrétaire de mairie à hauteur de 10 % de son temps.

**3. DELIBERATION POUR DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL SUPPLEANT POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016 CM20160106-001**

Monsieur le Maire explique que le recensement de la population aura lieu début 2016. A cet effet, Mme B. a été désignée coordonnateur communal. Afin d'assurer la continuité du recensement, en cas d'absence éventuelle du coordonnateur titulaire, il convient de désigner un coordonnateur suppléant. Il est proposé de désigner M. G., employé communal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, désigne Monsieur G. comme coordonnateur suppléant pour le recensement 2016 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

**4. ACHAT TERRAIN CM20160106-003**

Considérant que le terrain cadastré section D n°578 est situé en zone 1AU,

Considérant la nécessité pour la Commune de Boismé de régulariser la situation du chemin rural nommé « allée de la Découverte » dont une partie de l'emprise est située sur la parcelle D n°578,

Vu l'avis des Domaines en date du 30 novembre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide d'acheter la parcelle cadastrée Section D n°578 d'une contenance de 5a 88ca pour la somme de 1000.00 € net vendeur. Les frais d'actes seront également pris en charge par la Commune de Boismé. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à cette opération. Une proposition sera faite pour le maintien du panneau sens interdit mais avec accès engin agricole et vélo.

*Séance levée à 22h17*

**SIGNATURES**

**Le Maire,  
Yves MORIN**

**Le Secrétaire,  
Julien HAY**

|                               |  |   |
|-------------------------------|--|---|
| <i>Patrice GAUTHIER</i>       | <i>Eric DIGUET</i>                                     | <i>Régine GINGREAU</i>                                |
| <i>Marie-Claude BERTHELOT</i> | <i>Christine ENDUIT</i>                                | <i>Jean-Hugues BOUTET</i><br><br><i>Absent excusé</i> |
| <i>Mickaël VUILLEMIN</i>      | <i>Olivier MARTIN-JOVÉ</i><br><br><i>Absent excusé</i> | <i>Hélène BATISTA DA CUNHA</i>                        |
| <i>Julien HAY</i>             | <i>Fanny DAILLÈRE</i>                                  | <i>Ronan CESBRON</i>                                  |
| <i>Amandine WILLOCQ</i>       | <i>Catherine LECOMTE</i>                               | <i>Yves MORIN</i>                                     |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  |  |
|--|--|--|